



### **1) Alerte Sécheresse**

Vu l'année particulièrement sèche sur notre territoire et les conséquences que cela peut avoir sur les biens, la commune va faire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène « sécheresse et réhydratation des sols » pour l'année 2022. Pour cela toute victime d'un sinistre éligible au dispositif doit se manifester à la mairie avant le 30 septembre 2022.

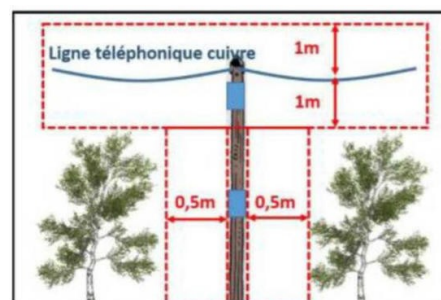
Notre demande par l'intermédiaire de la Préfecture sera ensuite instruite en 2023 par la commission interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le Journal Officiel publiera par voie d'arrêté interministériel la liste des communes reconnues ou non-reconnues vers le mois de juillet 2023.

### **2) Modification du PLU Plan Local d'Urbanisme**

C'est une révision allégée du règlement du PLU approuvé le 25 juillet 2013. Elle va permettre de se mettre en conformité avec les nouvelles lois de l'urbanisme. Cela n'a pas d'impact sur le règlement graphique ni sur le zonage. Du 14 septembre au 14 octobre 2022 un registre destiné à recevoir les avis de la population sera à votre disposition à la mairie aux heures d'ouverture.

### **3) L'élagage des arbres**

Comme précisé dans le flash infos de juillet, la proximité de branches d'arbres est une menace pour l'intégrité des réseaux (téléphone et électricité). Leur élagage est obligatoire pour les propriétaires riverains. Aussi après avoir fait un repérage sur le terrain et en lien avec la société de téléphonie et Enedis, les administrés concernés vont recevoir une lettre de notre part leur demandant de procéder à cet élagage.



### **4) Réhabilitation du cimetière communal**

Face aux nouvelles contraintes imposées par la réforme funéraire, la commune s'est engagée dans un programme de réhabilitation du cimetière communal avec le Groupe ELABOR dans un souci de respect et de sécurité. À cet effet toute personne concernée par des concessions non matérialisées ou par des tombes très anciennes, sans épitaphe et qui tient à maintenir ses droits est priée de se faire connaître à la mairie.

## 5) Quelques infos concernant les travaux

- Eclairage Public : Sur les lampadaires des lampes LED sont progressivement installées et une diminution de l'intensité est programmée afin de réduire la consommation électrique.

- Carrefour des Auches : Pour la sécurisation des abords de l'arrêt de bus pour les enfants et pour les automobilistes, la position de l'îlot central et un nouveau marquage au sol seront réalisés afin de donner aux usagers une meilleure perception de l'environnement.

## 6) Activités culturelles et sportives

- Pilates : 🧘

Mardi de 14h30 à 15h30 : Pilates tous niveaux

Renseignements : 06-17-35-07-39, [rinelleke@gmail.com](mailto:rinelleke@gmail.com)

- Arts martiaux : 🥋

Lundi de 17h à 20h30 : Judo enfants et Kenjutsu

Mardi de 18h30 à 20h30 : Taïso (gymnastique japonaise)

Mercredi de 14 à 20h30 : Kenjutsu enfants et adultes, Judo enfants

Samedi de 09h à 13h : Kenjutsu et Judo adultes

Renseignements : 07-68-67-09-24

- Des Bulles et Des Grains : reprise des activités à partir du mardi 20 septembre

Ateliers théâtre le mardi de 18h à 20h, adultes et enfants à partir du collège. Premier cours d'essai, troisième mardi de septembre 🎭

Ateliers d'écriture le lundi une fois par mois de 18h à 20h. 1ère séance Lundi 3 octobre à 18h

Renseignements : [info@desbullesetdesgrains.com](mailto:info@desbullesetdesgrains.com)

## 7) Week-end du 17 et 18 septembre

Dans le cadre des *Journées du Patrimoine*, une visite guidée du Vieux Lanas par Claire Lacroix est programmée le samedi 17 à 15 heures. Rendez-vous à l'Enclos.

La troupe *Les Déclencheurs* vous invite à assister à la comédie « Un petit jeu sans conséquence » le dimanche 18 à 15 heures à l'Enclos (salle Papillon en cas de pluie).

Prix libre et conscient, au chapeau.

## 8) Rentrée scolaire

La rentrée dans le regroupement pédagogique s'est bien déroulée. Les effectifs sont légèrement en baisse, ce qui permet d'avoir des classes moins chargées.

Bonne année scolaire à tous les enfants et jeunes étudiants de la commune !

Pour ceux qui veulent faire du sport : Une aide départementale de 60 € sera versée à chaque collégien ardéchois qui s'inscrit dans une association ou une structure sportive ou culturelle d'Ardèche. Pour l'obtenir télécharger le dépliant « Bonus collégien » et le formulaire de demande d'aide avant le 2 novembre.

